

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.046

Insertion par l'emploi : attribution d'une subvention à la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques dans le cadre de la programmation 2026

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **11**

Nombre d'excusés: **3**

Nombre d'élus intéressés : **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Jean-Claude COURARI, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE,

Excusé(s): Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT

Elus intéressé(s): Valérie DUBOIS,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.046**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

INSERTION PAR L'EMPLOI : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FEDERATION CHARENTAISE DES ŒUVRES LAÏQUES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : EMPLOI POUR TOUS

Enjeux : [30302 -3) PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Accès aux formations, Egalité des chances

ODD 8 : Création d'emploi et travail décent

ODD 10 : Egalité des chances

Avec son projet d'agglomération, GrandAngoulême a pour ambition la mise en place d'actions transversales en faveur de l'emploi pour tous.

Dans le cadre de la programmation des actions 2026 pour le développement de l'emploi sur le territoire, il convient d'attribuer une subvention au porteur de projet suivant :

PORTEUR	PROJET	MONTANT
Fédération Charentaise des Œuvres Laïques	Organisation du Forum Orientation Formation Emploi (FOFE) 2026	30 000 €

GrandAngoulême soutient la mise en œuvre du Forum Orientation Formation Emploi, évènement annuel en faveur de l'orientation et de l'emploi qui se déroulera les 6 et 7 mars 2026.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par l'attribution de ces subventions, ne peut prendre part au débat et au vote de cette délibération.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 30 000 € à la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques en matière d'emploi pour l'année 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention et les avenants à intervenir.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Valérie DUBOIS ne prend pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--



**Avenant n°1 à la convention entre
GrandAngoulême et la Fédération Charentaise
des Œuvres Laïques (FCOL)
pour l'organisation du Forum Orientation
Formation Emploi - FOFE**

Année 2026

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME cedex - et représentée par son Président, Xavier BONNEFONT, agissant en vertu de la délibération n°**XX** du Conseil Communautaire du 5 février 2026, ci- après dénommée GrandAngoulême, d'une part,

ET

La Fédération Charentaise des Œuvres Laïques, domiciliée 14 rue Marcel Paul – BP 70334 – 16008 ANGOULEME, représentée par son Président, Monsieur Christian VALLAT, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'ARTICLE 2 « MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE PAIEMENT » est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de GrandAngoulême est fixé à hauteur de 30 000 € pour l'année 2026.

Le versement sera effectué comme suit :

- Une avance de 20 000 € versée conformément à la délibération N° 283 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025,
- Le solde versé sur présentation d'un bilan du FOFE 2026.

ARTICLE 2 : Les autres articles restent inchangés.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

Le Président de la FCOL,

Pour le Président,
Par Délégation,
Le Conseiller Délégué,
En charge de l'Emploi et l'Insertion,

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
Christian VALLAT
016-200071827-20260205-2026_02_046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Michel BUISSON